

**De:** Ghislain.Tardif

**Date:** jeu. 2007-03-22 13:28

**À:** Pipeline, Questions

**Objet :** Question au promoteur

Bonjour,

Suite à la séance de hier à St-Étienne-de-Lauzon, j'aimerais que la question suivante soit adressée au promoteur

Le promoteur a établi un ensemble de restrictions aux propriétaires dû à la présence du pipeline. Entre autres, l'interdiction de passer avec des machineries lourdes sauf aux endroits prévus à cette fin. J'aimerais savoir sur quelle donnée le promoteur s'est-il basé pour établir ses règles puisque hier, le directeur du projet n'a pas été en mesure de répondre à la question de madame Louise Rainville sur la capacité portante du tuyau de 16 pouces à 1.2 mètre ? Il me semble que se sont les données de base du projet...

Merci

Ghislain Tardif